

ACTUALITÉS DES DONNÉES PERSONNELLES - JUIN 2023

écrit par Marine de la Clergerie | 26/06/2023

AUTORITÉS DE CONTRÔLE

CNIL: replay d'un [colloque](#) intitulé « Agir pour un futur numérique responsable »

EDPB: adoption de la version finale des [lignes directrices sur le calcul des amendes administratives](#)

RÉGLEMENTATIONUE

- [Questions/Réponses](#) sur la Proposition de règlement sur la cybersolidarité ([cyber solidarity act](#))

France

- [Décret n° 2023-428](#) du 1er juin 2023 portant autorisation de mise en œuvre d'un traitement de données à caractère personnel dénommé « Polygraphe »

SANCTIONS

La CNIL sanctionne:

- [CRITEO](#), société spécialisée dans le reciblage publicitaire, à hauteur de 40 millions d'euros notamment pour absence de consentement au dépôt de cookies
- Une [société de voyance en ligne](#), à hauteur de 150 000 € pour l'absence de minimisation de données (enregistrement de l'ensemble des conversations téléphoniques), mauvaise base légale pour la conservation des données bancaires (consentement nécessaire), absence de

consentement à la collecte de données sensibles, manquement à l'obligation de sécurité (insuffisante robustesse des mots de passe et site en http), absence de notification à la CNIL d'une violation de données, cookies déposés sans consentement et absence d'information.

SPOTIFY est sanctionnée à une amende de 5 000 000 € par l'autorité suédoise pour la protection de la vie privée pour ne pas avoir fourni d'informations suffisamment claires aux personnes (source: [EDPB](#)).

AUTEUR

Marine de la Clergerie (contact@mdc-avocat.fr, www.mdc-avocat.com, [Consultation](#), [LinkedIn](#)), avocat au Barreau de Toulouse, spécialiste en Droit du numérique et des communications, avec la qualification spécifique Droit des [données à caractère personnel](#)